

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.1.1985	Date de révision 1.1.2000	Date de mise en application 1.2.1989
1. Dénomination de la fonction Contremaître d'exploitation STEP d'Aïre/ Contremaîtresse d'exploitation STEP d'Aïre		Code fonction 6.06.011	
2. Mission Diriger, organiser et contrôler les tâches d'une équipe assurant l'exploitation de l'usine d'épuration des eaux usées d'Aïre travaillant en horaire continu.			
3. Description des activités principales <ul style="list-style-type: none"> - diriger, organiser et contrôler le personnel d'une équipe d'exploitation; - superviser et participer à l'exploitation des installations du complexe et importante de traitement des eaux; - intervenir en cas d'alarme sur les installations externes en dehors de l'horaire normal, et occasionnellement dans les ouvrages des siphons sous-fluviaux; - interpréter les résultats d'analyses et exploiter ces derniers afin de maintenir un niveau de traitement des eaux et des installations connexes qui soit conforme aux consignes et à la législation; - contrôler et assurer le respect des consignes de sécurité; - établir des plannings des tours de service et des vacances, des rapports techniques, de statistiques, tenir un cahier d'exploitation, des résultats d'analyses ou autres documents administratifs ayant trait au personnel; - assurer le réapprovisionnement de certains produits chimiques nécessaires à l'exploitation; - participer aux séances d'exploitation avec la hiérarchie; - former le personnel de l'équipe; - participer aux tâches d'urgence incombant à tous les membres de l'équipe; - conduire des visites selon les demandes et les besoins du service; - participer à des études et / ou à des travaux d'adaptation et de modernisation des installations; - exécuter d'autres tâches requises par la hiérarchie. 			
4. Exigences Un CFC technique, une formation de niveau technicien ET ou équivalente, acquise par une formation complète des exploitants de station d'épuration et une expérience professionnelle d'au moins 4 années dans l'exploitation d'importantes installations industrielles.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	H	D	H	B	G	Cl. max. 14
Points	30	13	42	8	41	Total 134